

**DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION D2018A18
ET MODIFIANT EN FAVEUR DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION
LA MAITRISE D'OUVRAGE DE L'OPERATION PROGRAMMEE
D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU)
« HABITER MA VILLE II » 2018-2023 A MARMANDE**

Conseil Communautaire du 5 avril 2018

D 2018	C	05
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	70 dossier 1 – 71 dossier 2 – 72 dossier 3 à 9	
Votants	83 dossier 1 – 84 dossier 2 à 9	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **29 mars 2018** s'est réuni à la salle polyvalente de Clairac, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir Pascal LAPERCHE)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Hubert TERRIGHI (suppléant)
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINEDE
<u>Fauquerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Jacky TROUVE)
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Josette PATISSOU)
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gavrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Noël PAYOVITCH (suppléant)
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Sylvie BARBE)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE – Marie.Françoise BOUGUES (+ pouvoir Jacqueline CORREGES) - Martine CALZAVARA (+ pouvoir Serge CARBONNET) - Charles CILLIÈRES – Patrick COUZINEAU (à compter du dossier 2) – Jean.Luc DUBOURG (+ pouvoir Roland CHRISTEN) – Joël HOCQUELET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Jean.Pierre MARCHAND) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Michel HOSPITAL) – Laurence VALAY (+ pouvoir Marie.Catherine BALLEREAU)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Franis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liane BORDES (+ pouvoir Elizabeth LE CHARPENTIER jusqu'au dossier 2) - Eric BOUCHAUD Liliane KULTON – Guy LAUMET (+ pouvoir Dante RINAUDO) – Laurence LOUBIAT- MOREAU - Valérie TACCO (+ pouvoir Régis BARD) Elizabeth LE CHARPENTIER (à compter du dossier 3)
<u>Varès</u>
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

<u>Absents ou excusés</u>	Pascal LAPERCHE - Catherine BERNARD – Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS – Jacques VERDELET – Sylvie BARBE - Marie.Catherine BALLEREAU - Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU (dossier 1) - Michel HOSPITAL – Jean.Pierre MARCHAND - Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA - Gaëtan MALANGE - Jacques BRO - Régis BARD – Elizabeth LE CHARPENTIER (jusqu'au dossier 2) - Dante RINAUDO – Jacky TROUVÉ
----------------------------------	--

<u>Pouvoirs de</u>	Pascal LAPERCHE à Maryse HERVE – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT – Sylvie BARBE à Francis DUTHIL Maire.Catherine BALLEREAU à Laurence VALAY – Serge CARBONNET à Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN à Jean.Luc DUBOURG - Jacqueline CORREGES à Marie.Françoise BOUGES - Michel HOSPITAL à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Jean.Pierre MARCHAND à Philippe LABARDIN – Régis BARD à Valérie TACCO – Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES (jusqu'au dossier 2) Dante RINAUDO à Guy LAUMET - Jacky TROUVE à Maryline DE PARSCAU
---------------------------	---

<u>Secrétaire de Séance</u>	Caroline DELRIEU-GILET
------------------------------------	------------------------

Dossier n°5 -

DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION D2018A18 ET MODIFIANT EN FAVEUR DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION LA MAITRISE D'OUVRAGE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) « HABITER MA VILLE II » 2018-2023 A MARMANDE

Objet de la délibération

L'OPAH-RU « Habiter ma ville » en cours depuis 2013 sur le centre-ville de Marmande est arrivée à son terme fin 2017. La commune – maître d'ouvrage de la première opération –, l'Agglomération et l'Anah (principal financeur) ont souhaité renouveler cette opération pour 5 nouvelles années.

L'Etat exige aujourd'hui que la maîtrise d'ouvrage des OPAH soit assurée par la collectivité disposant de la compétence « Habitat », c'est-à-dire Val de Garonne Agglomération. L'Agglomération doit donc se positionner quant à cette prise de maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RU de Marmande.

Habitat et aménagement de l'espace

Exposé des motifs

L'OPAH-RU « Habiter ma ville » 2013-2017 axée sur la requalification du centre-ville est arrivée à son terme fin 2017.

Ce dispositif a connu un réel succès :

- 104 logements réhabilités [57 de bailleurs et 47 de propriétaires occupants]; 35 façades rénovées,
- 2 millions € de subventions,
- 4,5 millions € TTC de travaux programmés et confiés à près de 80% à des entreprises du Val de Garonne.

L'OPAH-RU s'inscrit dans le projet de dynamisation du centre-ville mené par la commune : réaménagement et requalification de la place du marché, des rues République et Filhole et du boulevard Richard Cœur de Lion, restructuration immobilière sur les îlots du front de Garonne (îlot Terrasse du Château, îlot Laffiteau)...

Afin de poursuivre la dynamique initiée, la commune – maître d'ouvrage de la première opération –, l'Agglomération et l'Anah ont souhaité renouveler cette opération pour 5 nouvelles années, et se sont entendus sur les objectifs de l'OPAH-RU « Habiter ma ville II » 2018-2023.

Le projet a fait l'objet :

- D'une délibération de la commune de Marmande, le 11 décembre 2017 (D2017J03) : la commune réservant 310 960 € d'enveloppe d'aides aux travaux,
- D'une délibération de Val de Garonne Agglomération, le 11 janvier 2018 (D2018A18) : l'Agglomération réservant 420 450 € d'enveloppe d'aides aux travaux,
- D'un avis favorable de la Commission Locale de l'Habitat de l'Anah, le 14 décembre 2017 : l'ANAH pré-réserve 1 561 350 € d'enveloppe d'aides aux travaux.

Ces délibérations identifiaient la commune comme maître d'ouvrage de cette nouvelle opération – à l'instar de la première OPAH-RU.

Le 13 février 2018, la délégation locale de l'Anah nous informait que la DREAL Nouvelle Aquitaine – instance ultime de validation de ces opérations – ne donnerait un avis favorable à cette nouvelle opération qu'à la condition que le maître d'ouvrage de l'opération soit la collectivité portant la compétence « Habitat » (c.a.d Val de Garonne Agglomération).

Les démarches menées auprès des services de l'Etat pour infléchir cette position étant restées infructueuses, Val de Garonne agglomération doit se positionner quant à la prise de maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RU de Marmande.

D'un point de vue financier, le changement de maîtrise d'ouvrage n'implique pas de modification sur les enveloppes d'aides aux travaux mais entraînerait la prise en charge par l'Agglomération du reste à charge :

- de l'animation de l'opération (ingénierie – communication – local) estimé à 70 100 € / 5 ans,
- ainsi que des études menées dans le cadre du volet « restructuration immobilière » estimé à 12 500 € / 5 ans.

Ces montants étaient initialement alloués à la commune.

Au regard du contexte, il est proposé que les deux collectivités se partagent le montant de ce reste à charge, qui représente 82 600 €, par le biais d'une convention : soit 41 300 € / 5 ans et 8 260 € / an par collectivité.

La Ville et l'Agglomération doivent donc se positionner quant à ce changement de maîtrise d'ouvrage.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

- Décide** de prendre la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur la période 2018-2023 et ce, à la demande de la DREAL Nouvelle Aquitaine,
- Décide** d'affecter les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2018,
- Précise** qu'une convention sera signée avec la commune afin de préciser la répartition à part égale du reste à charge,
- Confirme** la participation financière aux projets de travaux des propriétaires bailleurs et occupants telle que définie dans la délibération D2018A18 du 11 janvier 2018,
- Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	84	
<i>Pour</i>	84	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage
Le 6.4.2018

Fait à Marmande, le 5 avril 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,